

PROFIL DES TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES EN WALLONIE (2006 À 2012)

Comme agents d'intermédiation au sein du marché du travail, les agences de placement et agences de travail intérimaire facilitent la rencontre entre la demande de travail des entreprises et l'offre de travail des particuliers. La connaissance de ces composantes, des dynamiques du marché de l'emploi wallon représente par ailleurs un intérêt pour le développement économique et social de la Wallonie. La compréhension du marché relatif aux activités des agences de placement et de travail intérimaire implique une plus grande connaissance de la part de ses acteurs : services publics, entreprises, travailleurs, agences de placement, etc.

Suite à la convention 181 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Gouvernement a mis en œuvre une gestion mixte du marché, prévoyant les collaborations entre les acteurs publics, les acteurs privés et les travailleurs. Divers outils ont été mis au point pour appréhender les réalités complexes et recueillir diverses données.

Cet aperçu statistique du travail intérimaire en Wallonie – réalisé à l'initiative de la Chambre de concertation de la Commission consultative et de concertation en matière de placement instauré au sein du Conseil économique et social de Wallonie – traduit la volonté du Gouvernement de rendre compte de la transparence du marché de l'emploi telle qu'envisagée par la réglementation¹ de l'activité de placement en Wallonie.

Le focus développé ici s'attache surtout à présenter le volet « travailleurs ». Pour une analyse détaillée du volume d'heures et de l'intensité horaire, le lecteur est invité à consulter le [rapport complet](#) disponible sur le site du Forem.

Méthodologie et avertissements

Le flux de données est le fruit d'un échange annuel avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et en collaboration avec l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). Il est déduit de données administratives trimestrielles issues de la Dimona² (contrats de travail) et de la DmfA³ (volumes d'heures) et enrichies de données du Registre National, de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et du Forem (en ce qui concerne les métiers et niveaux d'études).

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de rendre compte de l'emploi intérimaire intérieur, autrement dit des postes de travail intérimaire occupés en Wallonie par des travailleurs domiciliés en Wallonie ou ailleurs car il reste difficile d'en cerner les utilisateurs à un niveau décentralisé, à savoir les unités locales (établissements) où prestent effectivement les travailleurs intérimaires. L'analyse qui suit concerne donc le travail intérimaire résident, c'est-à-dire presté en Wallonie ou ailleurs par des personnes domiciliées en Wallonie. Les titres services, le travail étudiant et le personnel des agences de travail intérimaire ne sont pas compris.

L'enrichissement à l'aide des données de la demande d'emploi (Forem) pour approcher le métier du travailleur intérimaire et déterminer son niveau d'études reste limité à la qualité des données déclarées par les personnes lors de leur inscription

En moyenne, entre 2006 et 2012, **42.000 wallons** ont été occupés à l'intérim par trimestre. Ce qui représente :

- **470.000 contrats**
- **1,3 millions de jours**
- **8,9 millions d'heures**
- **28 jours par travailleur**
- **207 heures par travailleur**

au Forem. En outre, le métier d'inscription peut être très différent du métier pour lequel la personne a été engagée sous contrat intérimaire. Malgré cette limite importante, l'analyse présentée ici est utile dans la mesure où il reste intéressant d'éclairer le placement à l'emploi selon le profil à l'inscription du demandeur d'emploi. Enfin, les données en provenance du Forem ne concernent que la Wallonie d'expression française alors que les données ONSS-BCSS concernent la Wallonie dans son ensemble (Communauté Germanophone incluse).

À noter que la BCSS applique la règle de recodage des volumes relatifs à 1, 2 ou 3 unités en une modalité codée « 1 à 3 » empêchant de connaître les volumes à l'unité près en cas de croisement de plusieurs variables (genre, âge, métier, ...). Afin d'appréhender les évolutions et permettre d'autres comparaisons, la présente analyse considère, dans ses approches régionale détaillée et sous-régionale (voir tableau à la page suivante), que la modalité « 1 à 3 » équivaut une unité, sous-estimant ainsi légèrement les volumes.

Nonobstant ces difficultés, cet aperçu statistique permet d'atteindre avec validité, plusieurs des dimensions envisagées dans le décret du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément aux agences de travail intérimaire et résumées dans le tableau ci-après.

¹ Décrets du 13 mars 2003 et du 3 avril 2009.

² Déclaration immédiate/onmiddellijke aangifte à la Sécurité sociale.

³ Déclaration multifonctionnelle/ multifunctionele Aangifte à la Sécurité sociale.

Série régionale globale (volumes à l'unité près)	Série sous-régionale (volumes approchés : « 1 à 3 » = 1)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Volume de personnes par classe d'âge et genre ■ Volume de contrats par classe d'âge et genre ■ Volume de travail (hrs/jrs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Volume de personnes par classe d'âge et genre + métier + niveau d'études si DEI + secteur d'activité utilisateur + lieu de travail ■ Volume de personnes par classe d'âge et genre + métier + niveau d'études si DEI + secteur d'activité utilisateur + lieu de travail ■ Volume de travail (hrs/jrs) par classe d'âge et genre + métier + niveau d'études si DEI
Série régionale détaillée (volumes approchés : « 1 à 3 » = 1)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Volume de personnes par classe d'âge et genre + métier + niveau d'études si DEI + secteur d'activité utilisateur ■ Volume de contrats par classe d'âge et genre + métier + niveau d'études si DEI + secteur d'activité utilisateur ■ (Volume de travail - hrs/jrs) 	

En 2012, les travailleurs intérimaires comptent 64 % d'hommes, contre 53% pour l'ensemble des travailleurs salariés¹. Au moment le plus critique de la crise (2009), la contraction du travail intérimaire a toutefois été moins ressentie par les femmes que par les hommes.

49% ont moins de 30 ans, contre 21% pour l'ensemble des travailleurs salariés¹. Sur la période 2006 à 2012, c'est chez les plus âgés que le travail intérimaire a le plus progressé.

Approche régionale globale : âge et genre

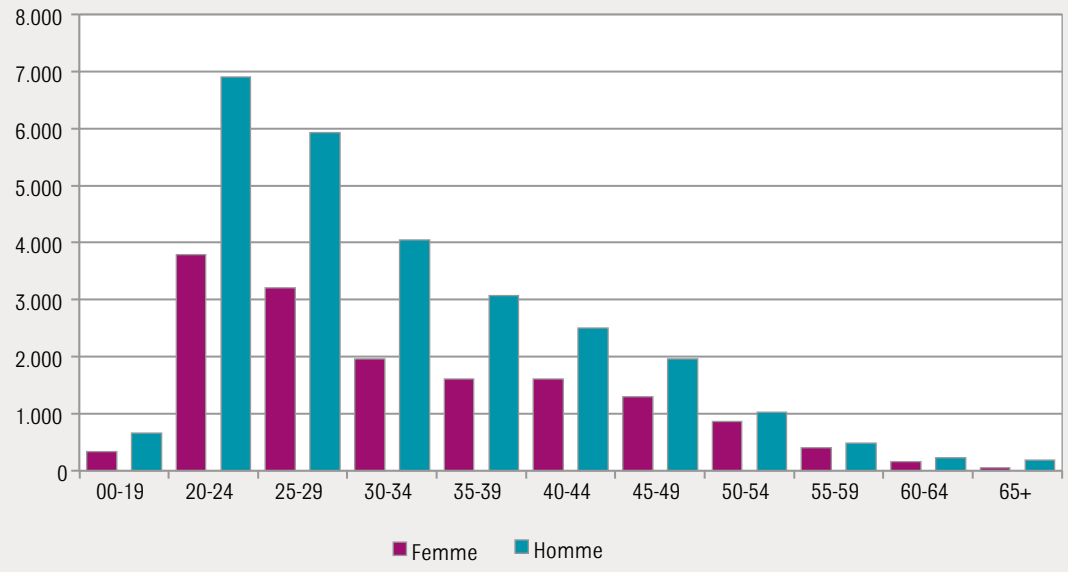
Entre 2006 et 2012, 42.000 wallons ont en moyenne été occupés à l'intérim par trimestre sous 470.000 contrats. Ils ont presté en moyenne 8,9 millions d'heures, soit 1,3 millions de jours par trimestre pour une intensité de 207 heures par travailleur.

En moyenne annuelle, on observe une évolution en dents de scie passant de 33.600 personnes et de 335.000 contrats par trimestre en 2006 à 48.300 personnes et 539.000 contrats en 2008.

Cette moyenne s'est ensuite réduite à 40.500 personnes et 448.000 contrats en 2009 avant de remonter jusqu'à 46.200 personnes et 511.000 contrats en 2011. En 2012, avec 42.300 personnes et 511.000 contrats en moyenne par trimestre, le travail intérimaire est à nouveau à la baisse à un an d'écart. Ces données confirment l'effet des variations conjoncturelles sur le travail intérimaire.

La répartition des travailleurs intérimaires par âge et par genre permet d'observer que le travail intérimaire est plus masculin et concerne majoritairement des personnes de moins de 30 ans (voir graphique ci-contre).

Répartition des travailleurs intérimaires par classe d'âge et genre (moyenne 2012)



¹ Source : ONSS résidents au 30 juin 2012, hors pouvoirs locaux.

Approche régionale détaillée : secteur d'activité, domaine professionnel et niveau d'études

Secteur d'activité

En 2012, il est possible en moyenne dans 84% des cas de connaître le secteur d'activité de l'entreprise utilisatrice du travail intérimaire.

L'industrie manufacturière (comptant pour 25% du nombre de travailleurs intérimaires) et le commerce de gros et de détail (20%) sont les secteurs d'activité qui recourent le plus aux travailleurs intérimaires. Suivent le transport et la logistique (9%) et les activités de services administratifs et de soutien (8%).

Domaine professionnel déduit du métier à l'inscription au Forem

En 2012, en moyenne annuelle, une personne sur six à l'intérim n'a – sur la période 2011-2012 – pas été inscrite au Forem (16%).

Deux tiers des travailleurs intérimaires inscrits comme demandeurs d'emploi au Forem le sont dans les domaines professionnels suivants¹ : transport et logistique (14%), distribution et vente (12%), services administratifs et commerciaux (9%), mécanique, électricité et électronique (7%), services aux personnes et à la collectivité (7%), construction (7%) et industries de process (6%). Pour rappel, rien ne permet de dire si le domaine professionnel des travailleurs intérimaires inscrits au Forem correspond à celui dans lequel ils se sont insérés à l'intérim.

Si, en moyenne, en 2012, on observe un ratio d'un travailleur intérimaire pour 12 demandeurs d'emploi (8,1%), ce ratio s'échelonne de 2,7% à 13,2% selon le domaine professionnel (voir graphique ci-contre).

Ainsi les demandeurs d'emploi inscrits sur les domaines professionnels de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique, des industries de process, du transport et logistique, de la maîtrise industrielle ou des techniciens industriels accèderaient davantage à l'emploi intérimaire que ceux inscrits sur d'autres domaines.

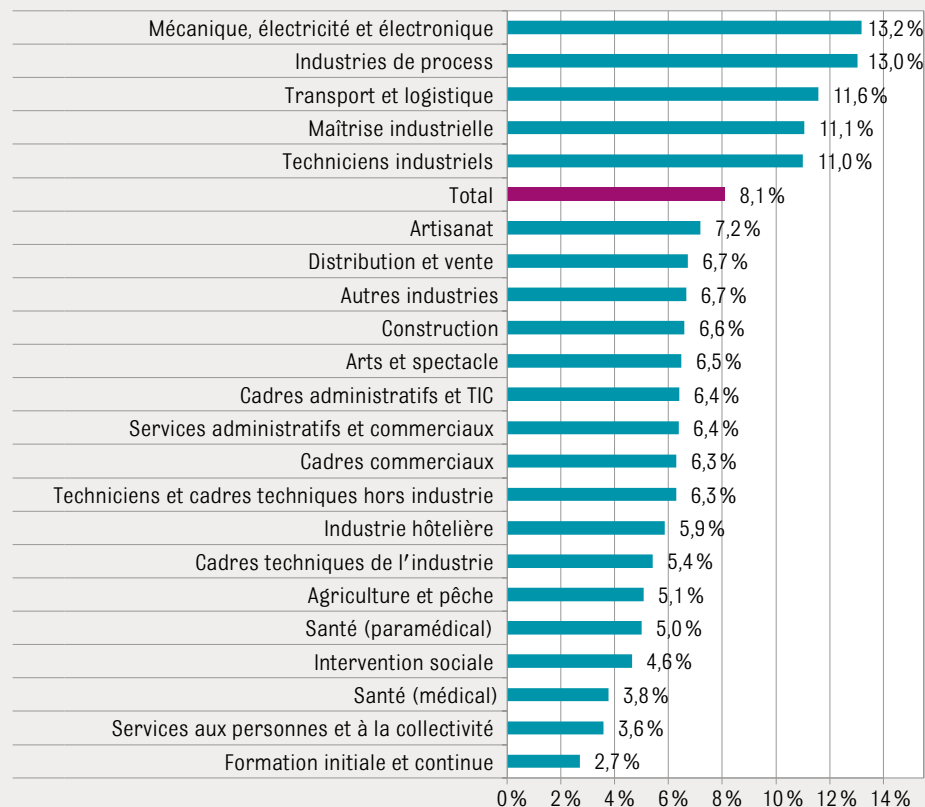
Niveau d'études

En 2012, après jointure entre les données de l'emploi intérimaire et de la demande d'emploi en Wallonie (hors Communauté germanophone), il est possible en moyenne dans 84% des cas de connaître le niveau d'études du travailleur intérimaire. 28% des travailleurs intérimaires inscrits au Forem sont peu qualifiés (primaire ou secondaire inférieur). 36% ont un certificat d'études secondaire supérieur (CESS), 12% des travailleurs intérimaires sont diplômés de l'enseignement supérieur (Bac ou Master). Enfin, 9% ont un diplôme étranger (sans équivalence). Toutefois rien ne permet de dire

si le niveau d'études des travailleurs intérimaires non inscrits au Forem correspond à celui des personnes inscrites.

Les travailleurs intérimaires inscrits comme demandeurs d'emploi au Forem sont moins qualifiés que l'ensemble de la population en âge de travailler. Alors que 25% de la population âgée de 25 à 49 ans ne disposent pas du CESS², 39% des travailleurs intérimaires inscrits comme demandeurs d'emploi ne possèdent pas ce diplôme. Le constat est le même chez les 50 ans et plus (avec respectivement 42% contre 55%).

Part des travailleurs intérimaires dans la réserve de main d'œuvre par domaine professionnel (moyenne 2012)



¹ Le métier retenu ici est celui pour lequel le demandeur d'emploi a le plus d'expérience ou, à défaut, son métier principal.

² Source : SPF Economie, Enquêtes sur les Forces de Travail, 2012.

Approche sous-régionale : lieu de résidence et lieu d'utilisation

Lieu de résidence

La part de travailleurs intérimaires dans l'emploi salarié résident total est passée de 3,3% en 2006 à 4,5% en 2008 avant de revenir à 3,8% en 2009 puis de remonter au-dessus de 4% en 2010.

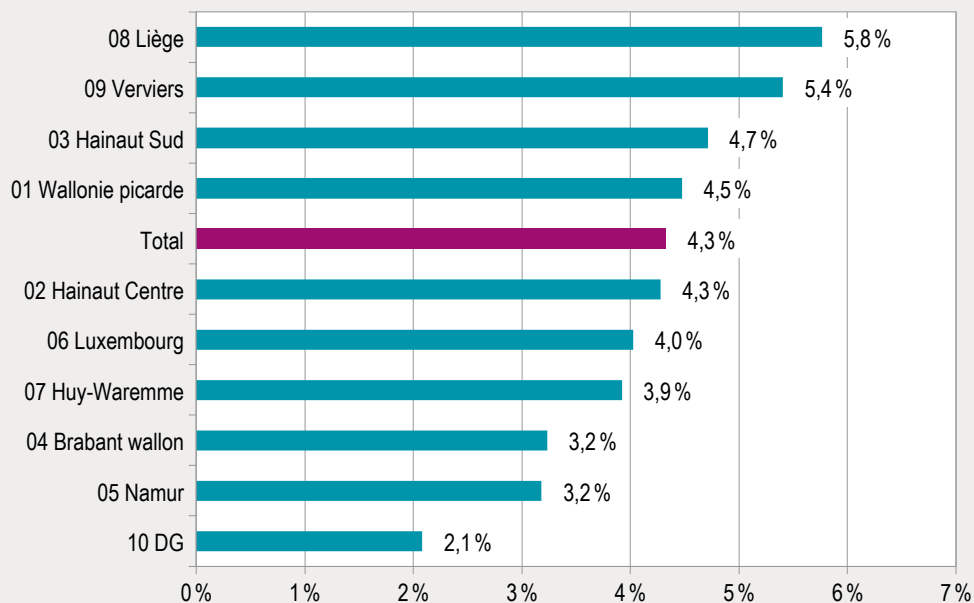
Les bassins de Liège, de Verviers et du Hainaut (Hainaut Sud, Wallonie picarde et Hainaut Centre) sont davantage concernés par le travail intérimaire puisque la part de travailleurs intérimaires dans l'emploi salarié résident y est la plus élevée (voir graphique ci-dessous).

Lieu d'utilisation

En 2012, il est possible en moyenne dans 86% des cas de connaître le lieu d'utilisation du travail intérimaire, à savoir le lieu effectif de travail, lorsqu'il s'agit d'une unité locale, ou le siège social dans les autres cas.

Sans tenir compte des indéterminations (14%), trois travailleurs wallons sur quatre prestent leur mission de travail intérimaire dans une entreprise située en Wallonie, 13% en Flandre et 11% dans la région de Bruxelles.

Part de travailleurs intérimaires dans l'emploi salarié résident, par bassin de résidence (moyenne 2012)



Que retenir ?

Le travail intérimaire est plus masculin et concerne majoritairement des personnes de moins de 30 ans. En 2009, la crise a fortement marqué le travail intérimaire mais elle a été moins ressentie par les femmes que par les hommes. Sur la période 2006 à 2012, c'est chez les plus âgés que le travail intérimaire a le plus progressé.

L'industrie manufacturière et le commerce de gros et de détail sont les secteurs d'activités qui recourent le plus aux travailleurs intérimaires.

Les travailleurs intérimaires inscrits comme demandeurs d'emploi au Forem le sont principalement dans les domaines du transport et de la logistique et de la distribution et de la vente ; mais ce seraient avant tout les demandeurs d'emploi inscrits sur les métiers de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique et des industries de process qui accèderaient à l'emploi intérimaire.

Les travailleurs intérimaires inscrits comme demandeurs d'emploi au Forem sont aussi moins qualifiés que l'ensemble de la population en âge de travailler.

Après s'être contractée avec la crise, la part de travailleurs intérimaires dans l'emploi salarié résident total est remontée au-dessus de 4% en 2010. Les bassins de Liège, de Verviers et du Hainaut (Hainaut Sud, Wallonie picarde et Hainaut Centre) sont les plus concernés par le travail intérimaire.

Trois travailleurs wallons sur quatre prestent leur mission de travail intérimaire dans une entreprise située en Wallonie, 13% en Flandre et 11% dans la région de Bruxelles (lieu effectif de travail ou siège social).